

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du Jeudi 19 Janvier 2017

Séance du Jeudi 19 janvier 2017 à 20h00 à la Mairie de Belleau,

Sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN, Maire de la Commune,

La convocation a été adressée le 13 janvier 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 09 décembre 2016,
2. renouvellement adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} janvier 2017 reconductible annuellement et tacitement jusqu'au 31 décembre 2021,
3. ouverture de crédit à hauteur de 1750,00 € au budget primitif de 2017 pour règlement programme d'investissement N° 378/2016 (acquisition de défibrillateurs pour les 5 villages),
4. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour adhérer à l'Association des Maires Ruraux de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017,
5. modification des conventions de location des salles des fêtes de la Commune,
6. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter les services d'un notaire dans le cadre du dossier sécurité incendie à Belleau,
7. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour percevoir les sommes engagées par la Commune dans le cadre du dossier de péril à Lixières,
8. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour acheter un matériel de sonorisation portable pour les cérémonies commémorations,
9. questions diverses.
- 10.

Présent(s) : Daniel VILAIN, Gérard LION, Jean-Marc NICOLAS, Jean-Michel VAUTRIN, Nadine POLLOT, Laurence LECLAIR, Sylvie SCHNEIDER.

Présent par procuration : Valérie JACQUEMOT a donné procuration à Sylvie SCHNEIDER - Eric FRIEDMANN a donné procuration à Laurence LECLAIR.

Absent excusé : Jacques DIDELON et Philippe BARTHELEMY (ce dernier ayant donné à Laurence LECLAIR une procuration qui n'a pu être mise en œuvre, l'intéressée ne pouvant pas bénéficier légalement de plus d'une procuration).

Secrétaire de Séance : Laurence LECLAIR.

Nombre de conseillers en exercice : 11

La séance a été ouverte à 20h04.

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 09 décembre 2016 :

A la demande de M. le Maire, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du vendredi 09 décembre 2016.

2. Renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} janvier 2017 reconductible annuellement et tacitement jusqu'au 31 décembre 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et peut se poursuivre par voie de tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2021.

La cotisation prévue pour 2017 est de 2 200,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder au renouvellement de cette adhésion.

3. Ouverture d'un crédit de 1750,00 € au budget primitif de 2017 pour règlement programme n° 378/2016 (acquisition de défibrillateurs pour les villages) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédit d'un montant de 1750,00 € TTC qui sera inscrit au budget primitif de 2017, imputé sur les restes à réaliser de l'année 2016 et permettra de procéder au règlement correspondant à la facture d'un montant de 8728,80 € TTC établie par l'entreprise DEFIBRIL au titre du programme 378/2016 prévoyant l'acquisition de défibrillateurs pour chacun de 5 villages de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à inscrire ce crédit au budget primitif de 2017.

4. Autorisation d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été proposé à la commune d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de Meurthe-et-Moselle. Le montant de la cotisation annuelle correspondante est de 100,00 € TTC pour 2017..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise cette adhésion à la majorité absolue.

5. Modification des conventions de location des salles des fêtes de la Commune :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison du comportement inapproprié et déplacé de certains utilisateurs des salles des fêtes de la commune, il y a lieu d'encadrer de façon plus stricte ces utilisations en modifiant les articles 3, 7, 8, 9 et 13 des conventions-type de location de ces salles qui traitent respectivement des modalités d'utilisation des locaux, du respect des riverains, de la redevance d'occupation, des modalités de réservation et de paiement et des infractions commises.

Après qu'il ait été donné lecture des modifications proposées pour les stipulations desdits articles, le Conseil Municipal, en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de ces conventions de location.

6. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter les services d'un notaire dans le cadre du dossier sécurité incendie à Belleau :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter les services d'un notaire en vue de l'établissement d'un bail emphytéotique tendant à la location d'une parcelle de terrain appartenant à Madame FREMEZ Monique en vue de la réalisation d'un point d'eau artificiel destiné à assurer la sécurité dans un secteur dépourvu de borne-incendie.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à recourir aux services d'un notaire.

7. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour percevoir le remboursement des sommes engagées par la Commune au titre d'une procédure de péril mise en œuvre à Lixières :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a dû engager devant le juge du référé du tribunal de grande instance de Nancy une procédure de péril concernant un bâtiment dangereux appartenant à la Succession MANGEONJEAN à Lixières et régler les frais d'avocat et d'huissier inhérents à cette instance judiciaire.

La commune, après avoir été autorisée à faire effectuer la démolition de cet immeuble, est en droit de récupérer auprès des propriétaires la totalité de ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à percevoir le remboursement des sommes payées par la Commune au titre de ce litige judiciaire

8. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour l'achat d'un matériel portable de sonorisation pour les cérémonies et commémorations :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune ne dispose pas d'un matériel d'amplification permettant de sonoriser les cérémonies et commémorations et qu'il serait nécessaire d'en acquérir un.

Il présente aux membres du conseil municipal un devis d'un montant de 647,96 € TTC établi par la Société DIVERSITY de Courbevoie en vue de l'achat par la Commune d'un matériel professionnel adapté à ses besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à effectuer cette acquisition.

La séance a été levée à 21 h 36 pour l'ordre du jour.

Le Maire – **Daniel VILAIN**